

DÉLIBÉRATION CA-2022-29

Approuvant le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
VU la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
VU le projet du procès-verbal de la séance 14 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 3 juin 2022 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 avril 2022

Fait à Créteil, le 3 juin 2022

Le Vice-Président
du Conseil d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ